



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE  
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

Le 23 janvier 2018, le Conseil municipal tiendra une assemblée spéciale pour l'adoption du budget de l'année financière 2018.

Au cours de cette assemblée, les délibérations ainsi que la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

L'assemblée aura lieu à 20h15, au Centre communautaire (gymnase), 945 rue de l'Église.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly,  
Ce 5 janvier 2018

  
Claudia Daigle  
Directrice générale

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

Le 23 janvier 2018, le Conseil municipal tiendra une assemblée spéciale pour l'adoption du Règlement décrétant les taxes et les tarifs de compensation de l'année 2018.

Au cours de cette assemblée, les délibérations ainsi que la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

L'assemblée aura lieu à 20h00, au Centre communautaire (gymnase), 945 rue de l'Église.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly,  
Ce 5 janvier 2018

  
Claudia Daigle  
Directrice générale